

# 10ème Salon de la culture & des jeux mathématiques **Le prix André PARENT**

***Date limite de dépôt des dossiers le 2 mai 2009***

## **Préambule**

Objectifs : Pour honorer le travail d'André Parent, le Comité International des Jeux Mathématiques a décidé de décerner chaque année le Prix André Parent

En s'inscrivant dans la dynamique des actions existantes autour de la diffusion de la culture mathématique menées par les clubs de mathématiques, Maths en Jean, les Jeunesses Scientifiques,... le prix André Parent récompense des jeunes qui ont conçu une animation de vulgarisation mathématique pour aller à la rencontre du grand public. Cette animation peut être conçue à partir d'un thème puisé dans le domaine des mathématiques ou d'une activité scientifique ( astronomie, physique, biologie, ....) qui mette en lumière les mathématiques qui la sous tendent.  
Les partenaires du prix

Plusieurs partenaires soutiennent et aideront ce prix :

Les éditions Pole et les revues Tangente et Tangente Education  
Un mécène est recherché  
Les critères d'évaluation

Le projet présenté doit déboucher sur une animation en direction du grand public.  
Deux critères importants seront pris en compte pour retenir les projets :

l'intérêt mathématique du projet, sa valeur scientifique et son originalité ;  
l'attractivité du projet pour le grand public et la qualité de sa présentation.  
Diffusion et récompenses

Le prix André Parent donne une vitrine nouvelle et permet une diffusion plus large vers les centres d'animation de la culture mathématique qui vivent un peu partout dans le monde.  
Les quatre meilleurs projets retenus seront présentés au Salon de la culture et des jeux mathématiques ainsi que les dossiers sélectionnés par les associations partenaires du prix.  
Le premier prix sera décerné sur le Salon et fera l'objet d'un compte rendu détaillé publié dans les revues Tangente ou Tangente Education. Il sera donc diffusé à un large public.  
L'équipe gagnante se verra attribuer un prix d'une valeur de 1 000 € Ce prix pourra être utilisé et présenté par le CIJM ou l'un des parrains du prix dans toutes les animations auxquelles ils seront associés (Fête de la Science,...) Les projets restent propriété intellectuelle de leurs auteurs.

## **Règlement**

### ***Titre et objectifs :***

Le Prix André Parent, créé par le CIJM, récompense une animation de vulgarisation mathématique en direction du grand public.

Cette animation peut être conçue soit à partir d'un thème puisé dans le domaine des mathématiques soit d'une activité scientifique ( astronomie, physique, biologie, ....) qui mette en lumière les mathématiques qui la sous tendent.

## **Qui peut concourir ?**

Des jeunes, de 10 à 18 ans, travaillant déjà dans :

un club de mathématiques,  
un atelier scientifique,  
une équipe de Math en Jean,  
une équipe des jeunes scientifiques,  
ou d'une façon générale, une équipe de trois (minimum) jeunes faisant déjà partie d'une équipe structurée ou à titre individuel cautionnée par un parrain.

## **Comment concourir ?**

Les propositions d'animation sont à envoyer avant le 1er mai de chaque année, au CIJM.  
Les quatre dossiers retenus seront présentés au Salon de la culture et des jeux mathématiques (ou à défaut dans une autre manifestation culturelle d'animations mathématiques).  
Les équipes des dossiers retenus disposeront d'un espace avec table, chaises, et possibilité de disposer des panneaux d'exposition.  
Les responsables du salon préciseront aux équipes sélectionnées les conditions de participation sur le Salon (horaires, conditions d'installation, matériel fourni et à fournir, ....).  
Les organisateurs du Salon prendront en charge pour la durée du salon, l'hébergement des équipes participantes.

Les équipes devront avoir rempli la fiche d'inscription et avoir pris connaissance des conditions de participation. (fiche en annexe).

Une animation sélectionnée par un des partenaires du Prix sera présentée sur le Salon avec les quatre autres animations sélectionnées par le jury et pourra concourir pour le Prix.

## **Comment présenter votre dossier ?**

Le dossier doit comporter quatre pages, au maximum, plus éventuellement un appendice avec des photos.  
Il doit comporter :


Le titre et le champ d'actions de l'animation proposée ; par exemple, si c'est une animation purement mathématique, dans quel domaine elle s'inscrit ( numérique, logique, géométrie,...) , s'il s'agit d'une activité scientifique préciser les notions mathématiques utilisées ou mises en évidence.  
Une présentation de l'animation et les buts recherchés : exposé des différentes manipulations ou jeux proposés au public.  
Une description de l'espace souhaité pour présenter l'animation.  
Le cadre dans lequel vous avez travaillé et les gens qui vous ont aidés.

## **Le Jury du Prix André Parent**

Le jury du Prix André Parent est placé sous la présidence d'honneur d'Annette Parent.  
En font partie : deux membres du bureau du CIJM, un représentant de chacun des partenaires.  
En tout sept personnes environ.

## **Date limite de dépôt des dossiers le 10 mai 2006**

Nous contacter:  
CIJM  
8 rue Bouilloux Lafont  
75015 PARIS  
Tél. 33 (0)1 40 37 08 95  
Fax.: 33 (0)1 40 37 03 45

email : courrier@cijm.org Cet e-mail est protégé contre les robots collecteurs de mails, votre navigateur doit accepter le Javascript pour le voir